

PDIA

Programme
Départemental
d'Insertion
de l'Aveyron

FICHE ACTION N° 11

PARCOURS D'INSERTION

**pour les bénéficiaires du rSa
orientés social
et socio-professionnel**



L'AVENIR, L'AVEYRON
L'Aveyron solidaire

2011 – 2014 Un contrat d'avenir pour les aveyronnais

Le Conseil Général de l'Aveyron a adopté le 26 septembre 2011 un contrat d'avenir pour les aveyronnais pour répondre à un objectif : apporter une réponse aux défis que notre département doit relever pour construire son avenir dans les meilleurs conditions possibles.

La solidarité envers les générations représente une obligation citoyenne pour le Conseil Général. Pour la mise en œuvre de cette compétence, le Conseil Général y consacre près de 60% de son budget.

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité est un axe majeur du contrat d'avenir, et offrir la possibilité à chaque bénéficiaire du RSA d'être orienté et accompagné dans un parcours d'insertion, doit favoriser la réussite de l'objectif annoncé dans ce programme d'accompagner vers l'emploi les personnes en insertion.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction : Le Contexte et les objectifs | 4 |
| I – LES PARCOURS D’INSERTION DANS LE CADRE D’UNE ORIENTATION SOCIALE | |
| A – Définition et typologie des parcours d’insertion..... | 5 |
| 1 – Définition du Parcours d’Insertion | 5 |
| 2 – Typologie des Parcours d’Insertion..... | 5 |
| B – Les objectifs associés à chaque parcours d’insertion | 6 |
| 1 – Caractéristiques et freins associés à chaque parcours d’insertion..... | 7 |
| 2 – Objectifs et la nature de chaque parcours d’insertion | 7 |
| 3 – Délais et indicateurs de moyens et de résultats | 7 |
| C – Les compétences requises et les modalités d’accompagnement..... | 7 |
| D – Les moyens et les ressources mobilisables..... | 7 |
| E – La mise en œuvre des parcours d’insertion orientés social..... | 8 |
| II – LES PARCOURS D’INSERTION DANS LE CADRE D’UNE ORIENTATION SOCIO PROFESSIONNELLE | |
| A – L’application effective d’une orientation socio professionnelle..... | 11 |
| B – La mise en œuvre des parcours d’insertion socio professionnels..... | 11 |
| III – LES PRINCIPES COMMUNS DE MISE EN OEUVRE | |
| A– L’articulation entre les parcours d’insertion et les projets de territoires | 12 |
| B- Modalités d’orientation des bénéficiaires du RSA | 12 |
| C- Accompagnements assurés par le Conseil Général et parcours externalisés..... | 12 |
| D – L’adaptation du Contrat d’Engagement Réciproque | 13 |
| E – Le partenariat avec les structures d’insertion..... | 14 |
| F– 2013 : Année de Test et d’évaluation | 14 |
| Annexe 1 – Schéma d’un parcours d’insertion | 15 |
| Annexe 2 – 9 Parcours d’insertion pour les bénéficiaires du RSA orientés Social..... | 16 |
| Annexe 3 – 3 Parcours d’insertion pour les bénéficiaires du RSA orientés Socio Professionnel..... | 35 |
| Lexique..... | 42 |

Introduction

Le contexte et les objectifs

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion a introduit des modalités d'orientation des bénéficiaires du rSa.

La loi distingue deux orientations possibles :

- ◆ **L'orientation « Emploi » vers un parcours professionnel.**

Le demandeur d'emploi immédiatement disponible pour occuper un emploi est tenu de participer à la définition et à l'actualisation de son Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi, d'accomplir des actes positifs et répétés de recherche d'emploi et d'occuper les offres d'emploi raisonnables qui lui sont proposées.

- ◆ **L'orientation vers un parcours « Social ».**

Lorsque des difficultés font temporairement obstacles à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi, le bénéficiaire du rSa est orienté vers les services sociaux du Conseil Général ou les institutions avec lesquelles le Conseil Général a donné délégation par convention. Il dispose d'un accompagnement social pendant une période d'au moins 6 mois et se voit proposer la signature d'un Contrat d'Engagement Réciproque.

Le CER doit l'aider à lever les obstacles à une démarche d'insertion professionnelle.

Le bénéficiaire du rSa a droit à un accompagnement social ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

En contrepartie de l'accompagnement auquel il a droit, le bénéficiaire du rSa est tenu d'accomplir les démarches nécessaires en vue de son insertion professionnelle.

Le Programme Départemental d'Insertion adopté en juin 2010 distingue l'orientation sociale proprement dite et l'orientation socioprofessionnelle

Pour les publics les plus éloignés de l'emploi, inscrits dans une orientation sociale, le dispositif doit permettre en premier lieu le développement de l'autonomie de vie sociale en mobilisant efficacement les moyens offerts par l'accompagnement social mis en œuvre par les travailleurs sociaux du département et les partenaires du Conseil Général.

Pour les publics moins éloignés de l'emploi mais nécessitant un accompagnement renforcé dans leur démarche d'insertion professionnelle, le dispositif doit être en capacité de proposer des parcours individualisés permettant, étape après étape, de construire son employabilité afin de réunir les conditions d'un retour à l'emploi. Ces usagers bénéficient d'une orientation socioprofessionnelle.

Pour arriver à cela, l'accompagnement des bénéficiaires du rSa est structuré autour de la notion de Parcours d'Insertion.

I. Les parcours d'insertion dans le cadre d'une orientation sociale

A – Définition et typologie des parcours d'insertion

1– Définition du Parcours d'Insertion

Le Parcours d'Insertion s'appuie sur une évaluation individualisée et mobilise le bénéficiaire du rSa socle orienté social dans différentes actions successives et/ou simultanées visant à lui permettre d'atteindre les objectifs fixés au vu de l'évaluation réalisée (santé, autonomie sociale, employabilité, accès à l'emploi, ...) pour à terme, sortir du dispositif rSa.

Ces actions sont négociées avec le référent unique sur la base d'objectifs partagés et planifiés (mais régulièrement évalués et susceptibles d'être ajustés) et font l'objet d'une contractualisation.

2 - Typologie des Parcours d'Insertion

En application du Programme Départemental d'Insertion, le Département accompagne directement les bénéficiaires du rSa qui obtiennent une orientation sociale.

L'orientation sociale concerne les bénéficiaires du rSa les plus éloignés de l'emploi avec pour objectif à l'issue du parcours, de retrouver une autonomie sociale, et à terme une employabilité.

Pour clarifier le fonctionnement du dispositif d'insertion en le formalisant, une typologie des parcours d'insertion sociaux est établie au regard des éléments suivants :

- Les caractéristiques, freins et atouts des brSa ;
- Les objectifs en terme d'insertion associés à chaque catégorie de brSa.

Il est proposé la typologie des Parcours d'Insertion sociale suivante :

- 1 Les Gens du Voyage
- 2 Les familles avec enfants (familles monoparentales et familles traditionnelles)
- 3 Les usagers rencontrant des problématiques de santé reconnues et/ou prises en charge
- 4 Les usagers rencontrant des problématiques de santé non reconnues
- 5 Les usagers de 50 ans et plus :
 - qui peuvent revenir vers l'emploi (50 – 58 ans)
 - qui attendent un accompagnement de fin de carrière professionnelle (+ 58 ans)
- 6 Les usagers isolés socialement
 - isolement lié à un problème de transport
 - isolement social
- 7 Les usagers rencontrant des difficultés liées au logement
- 8 Les usagers dont la présence dans le dispositif rSa est lié à un choix de vie ou lié à des représentations vis-à-vis du monde du travail
- 9 Les usagers cumulant les difficultés

Dans chacun des parcours sont donc identifiés :

- Les freins à l'insertion
- Les objectifs en terme d'insertion pour les Brsa

Et sont définis :

- Les délais moyens pour atteindre ces objectifs
- Les indicateurs permettant de vérifier l'atteinte de ces objectifs
- Les compétences requises pour la mise en œuvre du parcours
- Les ressources et les moyens mobilisables

Le programme Parcours d'Insertion s'applique à tous les organismes instructeurs :

- Le Conseil Général de l'Aveyron
- La Mutualité Sociale Agricole
- L'Union Départementale des Associations Familiales
- Le Centre Communal d'Action Sociale de Rodez
- L'Association des Foyers des Jeunes Travailleurs du Grand Rodez
- La Mission Locale Départementale
- La Caisse d'Allocations Familiales

B- Les objectifs associés à chaque parcours d'insertion

Chacun des 9 parcours d'insertion a été défini en fonction des caractéristiques, freins et atouts qui lui sont associés. Des objectifs sont ensuite posés pour chacun de ces parcours, ainsi que des délais de réalisation et des indicateurs de résultat.

Les fiches annexées à ce document synthétisent les éléments à définir et à prendre en compte à chaque étape du parcours d'insertion :

- a. les caractéristiques associées aux usagers et les freins à l'insertion
- b. les objectifs du parcours et le délai de réalisation
- c. les indicateurs de moyens et de résultats
- d. les compétences requises et les modalités d'accompagnement
- e. les partenaires et les outils mobilisables

La prise en compte de ces éléments doit permettre de préciser le contrat d'engagement réciproque.

1- Caractéristiques et freins associés à chaque parcours d'insertion

Chacun des parcours d'insertion cible une population particulière au regard des caractéristiques qu'elle présente. Ces populations présentent les mêmes freins à l'insertion sociale ou socioprofessionnelle, freins qui doivent être levés pour retrouver l'employabilité.

2 – Objectifs et la nature de chaque parcours d'insertion

Les bénéficiaires du rsa entrent dans un parcours de nature sociale, avec pour objectif de retrouver une autonomie sociale : résoudre un ou des problèmes de logement, mobilité, santé ou plus largement d'insertion.

Chacun des parcours d'insertion doit être réalisé dans un délai maximal, et plus précisément dans un délai moyen.

3 – Délais et indicateurs de moyens et de résultats

Les parcours d'insertion des usagers seront rarement linéaires. Certains freins à l'autonomie sociale peuvent être levés à un instant T, mais réapparaître. D'autres freins peuvent également se greffer au cours du parcours.

Néanmoins, un délai moyen est fixé pour l'accomplissement d'un parcours, et des indicateurs sont posés pour vérifier si les objectifs sont atteints.

C- Les Compétences requises et les modalités d'accompagnement

Il s'agit de déterminer le type de compétences nécessaires pour mettre en œuvre chacun des parcours d'insertion. Sont définies les modalités d'accompagnement propres à chaque parcours (fréquence des rencontres, visites à domicile, ce qui peut relever de l'intervention sociale d'intérêt collectif ou encore la place du développement social local).

Les compétences requises et les modalités d'accompagnement renvoient directement aux durées moyennes et maximales envisagées pour chaque parcours d'insertion (cf supra B2)

D – Les moyens et les ressources mobilisables

La mise en œuvre des parcours d'insertion repose sur un partenariat avec les acteurs pertinents disposant des compétences effectives pour lever les freins à l'insertion sociale.

L'ensemble des moyens et des ressources dont disposent nos partenaires est répertorié dans les fiches de synthèse, avec les déclinaisons par territoire d'action sociale lorsque celles-ci sont opportunes.

Afin de rendre effectif et applicable le projet Parcours d'insertion, le Conseil Général fera appel aux partenaires offrant des prestations répondant à nos attentes. Le conventionnement avec ces organismes sera adapté pour l'année 2013 avec une transition dès l'année 2012.

D'ores et déjà sont identifiées certaines limites des moyens et ressources existantes, des ajustements sont proposés pour pallier aux carences constatées.

Tous ces ajustements mériteront d'être étudiés au cours de la mise en œuvre du projet parcours d'insertion.

E – La mise en œuvre des parcours d'insertion orientés social

Ajustements et pistes de travail pour apporter des améliorations au projet Parcours d'Insertion

PARCOURS 1 : GENS DU VOYAGE

| | |
|-----------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Nécessité d'un accompagnement par un travailleur social qui connaisse la culture, qui soit repéré et bien introduit dans cette population.</p> <p>Améliorer la collaboration avec l'Education Nationale sur la scolarisation.</p> <p>Développement d'action d'alphabétisation, d'actions autour de la prévention des enfants</p> <p>Nécessité d'un accompagnement sur les démarches administratives et professionnelles</p> |
|-----------------------------|--|

Le Conseil Général, en partenariat avec l'Etat a engagé la procédure de révision du Schéma Départemental des gens du voyage.

Le schéma qui portera sur la période 2012 – 2018 a deux objectifs principaux : le choix d'un ou plusieurs sites pour réaliser une aire de grand passage, et préciser la connaissance des situations des gens du voyage sur l'ensemble des communes de l'Aveyron pour définir les besoins d'accompagnement social.

La définition des besoins en accompagnement social permettra de finaliser ce parcours d'insertion (outils nécessaires et recherche de partenaires).

PARCOURS 2 – FAMILLES AVEC ENFANTS (Familles traditionnelles et monoparentales)

| | |
|-----------------------------|---|
| Ajustements Proposés | <p>Ateliers collectifs autour de la socialisation des enfants, l'organisation quotidienne et conciliation vie professionnelle. et vie familiale.</p> <p>Développer des actions autour de la parentalité</p> <p>Halte jeux, animations dans salles d'attente, café parentalité</p> <p><u>Millau</u> :</p> <p>Création du RAM. à Millau</p> <p>Création Centre de Loisirs sur canton de Nant</p> <p>Création de garderie dans les écoles rurales des cantons de Nant et Saint Beauzély.</p> <p><i>Dans le cadre du projet de territoire :</i></p> <p>Actions collectives, en partenariat avec les associations. pour créer des solutions de garde rapidement mobilisables et peu chère pour les familles monoparentales qui ont un projet professionnel avec des horaires atypiques, des petits CDD ou des missions intérim afin d'assurer la transition le temps que la famille trouve une solution pérenne (ex. : convention. passée entre CAF du Cher et ADMR de Bourges).</p> <p><u>St Affrique</u> :</p> <p>Interventions collectives des associations caritatives exclusivement sur la ville de St Affrique.</p> <p><u>Villefranche de Rouergue / Decazeville</u></p> <p>Action collective sur projet de vie, organisation familiale, parentalité</p> <p><u>Espalion</u> :</p> <p>Centres sociaux associatifs pour la mise en œuvre d'actions collectives d'accompagnement à la reprise d'une activité salariée ou bien actions type « café parentalité »</p> |
|-----------------------------|---|

PARCOURS 3 : USAGERS RENCONTRANT DES PROBLEMATIQUES DE SANTE RECONNUES ET/OU PRISES EN CHARGE

| | |
|---------------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Travail en équipe avec un médecin référent et une équipe médicale Mise en place d'ateliers d'infos. Avec la MDPH pour valoriser la RQTH Accompagnement et facilitation des démarches pour adaptation du logement. Mieux se connaître et comprendre modalités d'interventions de chacun afin de créer des équipes de professionnels. (MDPH, Psychiatrie ou centre alcoologie) Développer des actions de santé de proximité (personnes vulnérables) Pour les personnes au RSA avec dossier MDPH : RQTH → Nécessité de développer partenariat avec structures d'insertion pour s'occuper de ce dernier point</p> |
|---------------------------------|--|

PARCOURS 4 : USAGERS RENCONTRANT DES PROBLEMATIQUES DE SANTE NON RECONNUES

| | |
|---------------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Travail en équipe avec un médecin référent et une équipe médicale Renforcer le partenariat avec le CMP et l'ANPAA Mise en place cellule d'évaluation pluridisciplinaire afin de proposer l'accompagnement le plus adapté. Nécessité de structures de proximité <u>Villefranche de Rouergue / Decazeville</u> Convention avec le CMP et développement des actions individuelles et collectives avec la psychologue RSA <u>Espalion</u> Constituer une équipe pluridisciplinaire (infirmier, médecin, psychologue...) localement pour soutenir les ASG</p> |
|---------------------------------|--|

PARCOURS 5 : USAGERS DE 50 ANS ET PLUS

- qui peuvent revenir vers l'emploi (50-58 ans) – But réorientation Emploi
- qui attendent un accompagnement de fin de carrière professionnelle (+58 ans) – But : accompagnement vers la retraite

| | |
|---------------------------------|---|
| Ajustements Proposés | <p>Créer des ateliers de revalorisation de l'estime de soi, de la recherche d'emploi. Créer un réseau d'échange de services. Développer un organisme spécialisé pour accompagnement seniors (démarches administratives, ...) <u>Espalion</u> : Appui sur les associations caritatives pour lutter contre l'isolement</p> |
|---------------------------------|---|

PARCOURS 6 : USAGERS ISOLEES SOCIALEMENT

- isolement lié à un problème de Transport
- isolement social

| | |
|-----------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Améliorer l'accès aux transports (transports réguliers et transports à la demande) et développer les conventions avec <u>tous</u> les transporteurs qui circulent en Aveyron.</p> <p>Gratuité du TAD dans les cantons ruraux.</p> <p>Auto-école sociale.</p> <p>Développer des actions de lutte contre l'isolement social en lien avec les partenaires existants</p> <p>Développer des actions autour de l'image de soi, la culture, le sport</p> |
|-----------------------------|--|

PARCOURS 7 : USAGERS RENCONTRANT DES DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT

| | |
|-----------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Actions collectives d'infos sur l'énergie et droits et devoirs du locataire.</p> <p>Développer les infos collectives autour du logement</p> <p>Développer les actions de médiation avec les bailleurs pour éviter les troubles de voisinage</p> |
|-----------------------------|--|

PARCOURS 8 : USAGERS DONT LA PRESENCE OU LE MAINTIEN DANS LE RSA EST LIE A UN CHOIX DE VIE OU LIE A DES REPRESENTATIONS VIS-A-VIS DU TRAVAIL

| | |
|-----------------------------|--|
| Ajustements Proposés | <p>Réunions d'infos sur droits et devoirs des brSa.</p> <p>Applicable de manière générale à <u>tous</u> les brsa</p> <p>Développer des actions de mobilisation vers l'emploi</p> <p>Renforcer le tutorat en entreprise</p> <p>Accompagnement renforcé de Pôle Emploi</p> <p>Développer le travail et les relations avec Pôle Emploi</p> <p><u>Espalion</u></p> <p>Appel à projet collectif localement</p> |
|-----------------------------|--|

PARCOURS 9 : USAGERS CUMULANT DES DIFFICULTES

| | |
|-----------------------------|---|
| Ajustements Proposés | <p>Définir le(s) frein(s) majeur(s)</p> <p>Développer le travail pluridisciplinaire pour proposer une solution globale au regard de l'insertion (ex : intégrer les problèmes ASE)</p> |
|-----------------------------|---|

II. Les parcours d'insertion dans le cadre d'une orientation socio professionnelle

A – L'application effective d'une orientation socio professionnelle

Le programme départemental d'insertion adopté en Juin 2010 distinguait, pour les bénéficiaires du rsa accompagnés par le Conseil Général, l'orientation sociale proprement dite et l'orientation socio professionnelle.

Le programme départemental d'insertion adopté en Juin 2012 propose l'application effective d'une orientation socio professionnelle, applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, laissant le temps de transition nécessaire pour l'adaptation des règlements et procédures (formulaires informatique, méthodes...).

Il est proposé la typologie des parcours d'insertion socio professionnelle suivante :

- 1 – Les non salariés porteurs de projet (avant création)
- 2 – Les non salariés porteurs de projet (après création)
- 3 – Les bénéficiaires du rSa orientés vers un Point Relais Emploi

L'orientation socio professionnelle (comme l'orientation sociale et l'orientation professionnelle) est prononcée par le Président du Conseil Général.

B- La mise en œuvre des parcours d'insertion socio professionnels

L'orientation socio professionnelle sera prononcée par le Président du Conseil Général à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les travailleurs sociaux du Conseil Général possèdent les compétences requises pour un accompagnement social pur.

Les compétences nécessaires pour accompagner les bénéficiaires du rSa qui sont porteur de projet (travailleurs indépendants, projet d'entreprise) sont à rechercher auprès de partenaires.

Le Conseil Général fera appel aux partenaires institutionnels ou associatifs oeuvrant dans le domaine de l'insertion sur la base des fiches annexées au présent document qui constitueront la base de leur cahier des charges.

Le partenariat avec les structures d'insertion sera matérialisé par convention (cf. supra III (E))

III. Les principes communs de mise en œuvre

A – Articulation entre les parcours d'insertion et les projets de territoire

La nouvelle organisation du Pôle des Solidarités Départementales a pour objectif, entre autres, de prendre en charge au plus près les aveyronnais en difficulté pour répondre à leurs besoins.

Les travailleurs sociaux interviennent quotidiennement sur l'ensemble des territoires pour apporter l'aide, le soutien et la protection aux personnes en difficultés.

Afin de mieux appréhender les spécificités du département, des projets de territoires sont élaborés sur chacun des Territoires d'Action Sociale. Ils permettront, à partir d'une connaissance précise des difficultés sociales des publics, de mettre en œuvre de manière partenariale des actions adaptées aux spécificités des territoires et aux besoins des habitants.

Le Plan Départemental d'Insertion qui est à l'origine du projet parcours d'insertion, a aussi prévu trois actions développées dans les projets de territoire :

Action N° 1 - Favoriser la mobilité des bénéficiaires

Action N° 2 - Proposer des solutions de garde d'enfants alternatives et adaptées aux bénéficiaires du rsa

Action N° 9 - Accompagner les bénéficiaires du rsa vers la prise en charge de leur problématique santé

Il faudra vérifier la complémentarité entre ces projets de territoires et les parcours d'insertion :

N° 4 – Les familles avec enfants

N° 5 – Les usagers rencontrant des problématiques de santé reconnues et/ou prises en charge

N° 6 – Les usagers rencontrant des problématiques de santé non reconnues

N° 8 – Les usagers isolés socialement (pour le volet transport)

B- Modalités d'orientation des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Parcours d'Insertion, l'orientation sociale, socio professionnelle ou emploi des bénéficiaires du rsa socle sera prononcée à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'instruction administrative et l'orientation sur la base des données socio professionnelles sont réalisées par les référents administratifs des Territoires d'Action Sociale (TAS) du département.

L'orientation est prononcée et signée par le Responsable du Territoire d'Action Sociale par délégation du Président du Conseil Général.

C- Les accompagnements assurés par le Conseil Général et les parcours externalisés

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa tout le long de leur parcours nécessite des compétences identifiées pour chacun d'entre eux.

Les travailleurs sociaux du Conseil Général possèdent les compétences identifiées dans les 9 parcours de nature sociale.

En revanche, pour les 3 parcours de nature socio professionnelle, les compétences (économiques, comptables, financiers, connaissance de l'entreprise et du contexte économique local) sont à rechercher auprès de partenaires.

Par conséquent, les bénéficiaires du rSa identifiés dans l'un des 9 parcours de nature sociale seront accompagnés par les travailleurs sociaux du Conseil Général (ou de la MSA pour leur ressortissants).

Les 3 parcours socio professionnels sont eux externalisés auprès de partenaires disposant des compétences recherchées pour accompagner les non salariés porteurs de projets (avant et après création d'entreprise).

Les Points Relais Emploi seront également des partenaires pour les bénéficiaires du rSa qui leurs sont adressés.

N.B. : La révision du schéma départemental des Gens du Voyage au cours de l'année 2012 guidera la décision pour externaliser l'accompagnement de ce parcours ou non.

L'accompagnement des bénéficiaires du rSa :

- ◆ Le choix du référent unique,
- ◆ La rédaction du Contrat d'Engagement Réciproque (la signature relève de la compétence du Président du Conseil Général),
- ◆ Le suivi du Contrat d'Engagement Réciproque :
 - information, conseil
 - proposition de sanctions,
- ◆ Les aides financières liées à l'insertion : APRE et AII.

Le choix du Parcours d'Insertion :

Le choix du Parcours d'Insertion est prononcé par le référent unique désigné pour accompagner le bénéficiaire du rSa.

Le choix du Parcours est arrêté au regard du (ou des) frein(s) à l'insertion qui prédominent (santé, logement, isolement social) ou des caractéristiques liées à la personne (famille avec enfant, âge, gens du voyage).

Le choix du Parcours guide la rédaction du Contrat d'Engagement Réciproque.

D – L'adaptation du Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

Le format du CER sera révisé pour rendre applicable le dispositif Parcours d'Insertion.

Le CER mentionnera entre autres :

- Le parcours d'insertion arrêté,
- Les freins à l'insertion,
- Les objectifs en termes d'insertion sociale,
- Les demandes déjà engagées,
- Les démarches à faire,
- Les résultats attendus et les délais fixés.

E – Le partenariat avec les structures d'insertion

Les organismes d'insertion, publics ou associatifs qui souhaitent conventionner avec le Conseil Général pour accompagner des bénéficiaires du rSa devront intégrer dans leurs objectifs et leurs procédures, le projet Parcours d'Insertion.

Chaque structure partenaire devra clairement être située dans un ou plusieurs parcours d'insertion et répondre aux objectifs attendus par le Conseil Général.

F– 2013 : Année de Test et d'évaluation

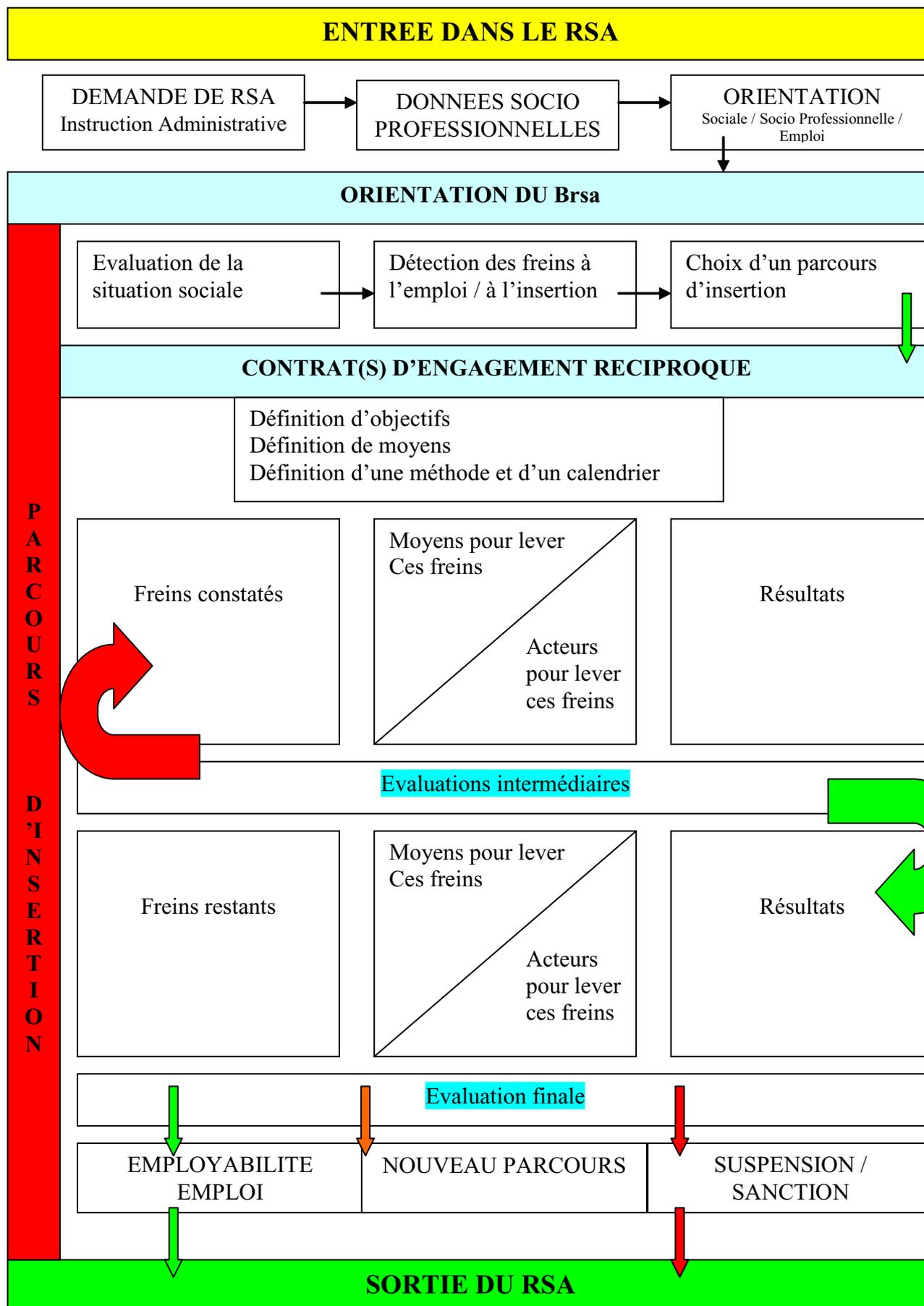
La formalisation du projet Parcours d'Insertion et sa mise en œuvre seront évaluées dès la fin de sa première année d'application sur :

- les objectifs attendus,
- l'adéquation des moyens,
- les résultats en termes d'insertion pour les brSa.

Selon les conclusions de cette évaluation, le dispositif pourra être révisé ou ajusté.

ANNEXE 1

Schéma d'un Parcours d'Insertion



ANNEXE 2

9 Parcours d'Insertion pour les bénéficiaires du RSA orientés Social

- 1- Les Gens du Voyage
- 2- Les familles monoparentales avec enfants
- 3- Les usagers rencontrant des problématiques de santé reconnues et/ou prises en charge
- 4- Les usagers rencontrant des problématiques de santé non reconnues
- 5- Les usagers de 50 ans et plus :
 - qui peuvent revenir vers l'emploi (50 – 58 ans)
 - qui attendent un accompagnement de fin de carrière professionnelle (+ 58 ans)
- 6- Les usagers isolés socialement
 - isolement lié à un problème de transport
 - isolement social
- 7- Les usagers rencontrant des difficultés liées au logement
- 8- Les usagers dont la présence dans le dispositif rSa est lié à un choix de vie ou des représentations vis-à-vis du monde du travail
- 9- Les usagers cumulant les difficultés

Les 9 fiches suivantes synthétisent pour chacun des parcours d'insertion retenus les éléments permettant de compléter les Contrats d'Engagement Réciproque proposés aux bénéficiaires du RSA socle orientés Social.

Ces fiches synthétiques contiennent :

- les caractéristiques du parcours et les freins à l'insertion
- les objectifs du parcours retenu
- les délais moyens et délais maximum pour atteindre ces objectifs
- les indicateurs de moyens et les indicateurs de résultat
- les compétences requises pour l'accompagnement et les modalités d'accompagnement
- les partenaires et les outils mobilisables pour réussir le parcours.

Le Contrat d'Engagement Réciproque conclu entre le Conseil Général et le Bénéficiaire du RSA doit l'aider à lever tous les obstacles (logement, santé, garde d'enfants des parents isolés...) à une démarche d'insertion sociale, puis professionnelle.

Ce contrat énumère les engagements pris par la collectivité et le bénéficiaire de RSA, il comprend des objectifs généraux, mais aussi intermédiaires. Ces objectifs doivent être précis et concrets (objectifs opérationnels, calendrier, résultats attendus, indicateurs de résultats).

Les 9 fiches suivantes ont donc pour objectif d'accompagner les travailleurs sociaux dans l'élaboration des Contrats d'Engagements Réciproques avec les bénéficiaires du RSA.

| PARCOURS D'INSERTION N° 1 | LES GENS DU VOYAGE |
|---------------------------|--------------------|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|---|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Présence irrégulière dans le département (<i>pour autant des contacts téléphoniques réguliers existent</i>) |
| | Représentations vis-à-vis du monde travail |
| | Illettrisme fréquent |
| | Parentalité (<i>scolarisation des enfants / place de la femme</i>) |
| | Proportion importante de travailleurs indépendants |
| | Questions des modes de vie et des représentations |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|-----------------------------|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Accès à l'autonomie sociale | 2 ans | 3 ans |
| | Accès à l'employabilité | | |
| | Accès à un autre parcours | | |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|---|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | Les enfants sont-ils scolarisés ? (<i>hors C.N.E.D.</i>) |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de sociabilisation à proximité de son lieu de vie ? | L'utilisateur a-t-il progressé dans son alphabétisation ? |
| | L'utilisateur est-il davantage autonome dans sa vie quotidienne ? |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ connaître le mode de vie des gens du voyage, leur culture, leurs problématiques ☒ travailleur social ☒ référent unique ☒ réaliser un travail de proximité ☒ proposer des interventions collectives ☒ disposer de connaissances juridiques ☒ disposer de connaissances comptables ☒ développer le travail en partenariat | Atelier collectif par type d'activité (<i>ex: artiste</i>) |
| | <u>Fréquence</u> = 1 fois par mois |
| | Visite sur place (aires,...) |
| | Développement social local : oui en lien avec l'Education Nationale, les mairies, les gérants des aires d'accueil |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|-------------|---------------------|
| | |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--|----------|---|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| Aires des Gens du Voyage de Rodez (3) | <p><u>Saint Affrique</u> CCAS</p> <p>Aire des Gens du Voyage de Saint Affrique</p> <p>Association AGIR ABCD</p> <p><u>Millau</u> : Aire des Gens du Voyage de Millau</p> | | <p><u>Decazeville</u> : ACCES LOGEMENT - hébergement d'urgence et accompagnement</p> <p>Aire des Gens du Voyage de Decazeville (gérance et animation convention avec ACCES Logement)</p> <p><u>Villefranche de Rouergue</u></p> <p>Aire des Gens du Voyage de Villefranche de Rouergue (gérance avec personnel municipal)</p> <p>Groupe de travail multi partenarial scolarisation enfants gens du voyage</p> |

Révision en cours du Schéma Départemental des Gens du Voyage 2012 - 2018

| PARCOURS D'INSERTION N° 2 | LES FAMILLES AVEC ENFANTS (Familles monoparentales et familles traditionnelles) |
|---------------------------|--|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | <p>Ce parcours concerne les familles rencontrant des difficultés en termes de garde d'enfant (<i>les usagers disposant de relais ne sont pas concernés</i>), de parentalité et/ou de gestion du quotidien.</p> <p>La borne supérieure est liée aux difficultés liées à l'accueil périscolaire plutôt qu'à un âge déterminé. La borne inférieure concernant les enfants : «<i>à naître</i>»</p> <p>Le public rsa majoré s'inscrit dans le cadre de ce parcours.</p> |
|--|--|

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|-----------------------------|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Accès à l'autonomie sociale | 2 ans | 3 ans |
| | Accès à l'employabilité | | |
| | Accès à un autre parcours | | |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur est-il davantage autonome dans sa vie quotidienne ? |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de soutien à la parentalité ? (<i>individuelles ou collectives</i>) | L'utilisateur a-t-il accès à un mode de garde adapté ? |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de sociabilisation à proximité de son lieu de vie ? | L'utilisateur a-t-il pu prendre ou reprendre contact avec le milieu professionnel ? (<i>S.I.A.E., contrats aidés, ...</i>) |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ connaissances sociales et médico-sociales ☒ connaissance de l'environnement existant: structure de garde... ☒ compétence psychologique ☒ compétence budgétaire ☒ compétence juridique | <u>Fréquence</u> = tous les 3 mois |
| | <u>VAD</u> = 1 au moins pendant la durée du parcours |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|---|--|
| Conseil Général : Accompagnement Social Généraliste et puéricultrices de PMI | - PMI : Prévention maternelle, TISF, Parentalité - Centres de Planification et d'Education Familiale Aides financières : AII, AAE Contrats aidés |
| CIDFF | Service emploi ou BAIE : - approche globale et personnalisée des situations et des freins à l'emploi - information, orientation et accompagnement pour l'élaboration d'un projet professionnel ou une recherche d'emploi - insertion sociale : confiance, estime de soi, accès aux droits |
| CAF | CESF CAF Aides à projet (si évènement familial de rupture) |
| Centres Sociaux CAF ou Associatifs | Accueil enfants, TISF (financement autour d'une naissance ou d'une maladie) |
| Associations d'aide à domicile : ADMR, UDSMA | Aide à domicile, TISF |
| Communes et EPCI | Structures d'accueil petite enfance : Crèches, halte-garderie, RAM et CLSH |
| Mission Locale Départementale | Accompagnement et Insertion professionnelle des jeunes femmes de – 25 ans avec enfant |
| Mutualité Sociale Agricole | Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|---|---|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Rodez - Baraqueville - Naucelle - Requista - Levezou | Millau : Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Millau, La Cavalerie, Saint Georges de Luzençon - Séverac Le Château - Nant Centres de Loisirs de MILLAU, MJC (ludothèque), Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil à Rivière-sur-Tarn Association d'aide à domicile (UMM+ADMR) Entreprise Sophie l'a fait : aide à domicile Associations Barbouille et La Cazelle (socialisation) St Afrique : Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Saint Afrique - Saint Sernin - Belmont sur Rance | Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Espalion - Bozouls - Entraygues sur Truyère - Saint Geniez d'Olt - Laguiole, Saint Amans des Côtes, Sainte Geneviève sur Argence - Mur de Barrez Centre sociaux :- - CAF - Associatifs | Villefranche : Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Villefranche de Rouergue - La Fouillade - Rieupeyroux - Montbazens CLSH Association Village 12 : CESF Centre social CAF Café parentalité. Decazeville : Structures accueil petite enfance (Crèches, Halte Garderie, RAM): - Decazeville - Capdenac-Gare - Rignac - Marcillac Vallon Association « Les Orteils au soleil » CLSH ALSH Centre Social CAF ADAR (aide à domicile, TISF) Groupe de réflexion multi partenarial sur la parentalité |

| PARCOURS D'INSERTION N° 3 | LES USAGERS RENCONTRANT DES PROBLEMATIQUES DE SANTE RECONNUES ET/OU PRISES EN CHARGE |
|---------------------------|--|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Santé physique |
| | Santé « <i>psychiatrique</i> » ou « <i>psychique</i> » |
| | Addictions |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|--|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | A.A.H. ou emploi protégé (E.S.A.T.) | 12 mois | 18 mois |
| | Retraite pour inaptitude ou invalidité | | |
| | Accès à l'employabilité | | |
| | Retour à l'emploi | | |
| | Accès à un autre parcours | | |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|---|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur a-t-il été réorienté vers un dispositif autre que le rSa ? |
| L'utilisateur a-t-il pu bénéficier d'un suivi par une structure de soins adaptée à sa problématique ? (<i>médecin libéral, centre hospitalier, C.M.P.P., C.C.A.A.,...</i>) | L'utilisateur a-t-il pu prendre ou reprendre contact avec le milieu professionnel ? (<i>S.I.A.E., contrats aidés,...</i>) |
| Si c'est le cas, a-t-il adhéré à ce suivi ? | |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ compétences médicales ☒ compétences psychologiques ☒ connaissance des structures existantes et des différents partenariats à mobiliser ☒ connaissance des dispositifs d'aide vers l'emploi ☒ évaluer la problématique de la personne par rapport à l'emploi ☒ avoir des compétences administratives, juridiques (droit social notamment) | <u>Fréquence</u> = 1 fois tous les 2 mois |
| | <u>VAD</u> = au moins 1 fois durant la durée du parcours si la situation le permet |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|---|---|
| <p>Maison Départemental des Personnes Handicapées</p> <p>Cap Emploi</p> <p>AGEFIPH</p> <p>ANPAA (Alcool et addictologie)</p> <p>Services Hospitaliers, Médecins généralistes ou spécialistes</p> <p>CARSAT, MSA</p> <p>CODES ou CRES</p> <p>Ligue des malades du cancer Association des Paralysés de France</p> <p>Mutualité Sociale Agricole</p> | <p>Dossier A.A.H Dossier RQTH et orientation professionnelle</p> <p>Accompagnements des Brsa pour leur insertion professionnelle Service de retour à l'emploi en milieu ordinaire pour les PH</p> <p>Aide à la création ou reprise d'entreprise pour des personnes handicapées</p> <p>Projet de soins et accompagnement individualisé</p> <p>Centre Médico Psychologique,</p> <p>Bilans de santé (gratuits)</p> <p>Actions collectives d'éducation à la santé</p> <p>Aides financières pour les personnes malades Informations sur les personnes handicapées</p> <p>Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|---|--|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| <p>Antenne CAARUD Rodez</p> <p>CASAP</p> | <p>Antenne ANPAA Millau Antenne ANPAA Saint Affrique</p> <p>2ISA sur Millau : Stages orientation et reclassement professionnels 2ISA à Millau</p> <p>Le GEM « la plume » à Millau</p> | <p>Antenne ANPAA Espalion</p> <p>Antennes CMP : Espalion, Laguiole et Saint Géniez</p> | <p><u>Villefranche de Rouergue</u> :</p> <p>Antenne ANPAA Antenne CAARUD (Village 12) Antenne CMP</p> <p>SIAE : Inter emploi et chantier d'insertion Recyclerie Centre hospitalier</p> <p><u>Decazeville</u> : service addictologie Centre hospitalier CMP,</p> <p>PRE Capdenac et Marcillac</p> |

| PARCOURS D'INSERTION N° 4 | LES USAGERS RENCONTRANT DES PROBLEMATIQUES DE SANTE NON RECONNUES |
|---------------------------|---|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Santé physique |
| | Santé « <i>psychiatrique</i> » ou « <i>psychique</i> » |
| | Addictions |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|---|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Accès au parcours n° 5 (éventuellement via d'autres parcours car il y a déni des difficultés) | 2 ans | 3 ans |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|---|---|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | Les problématiques santé font-elles l'objet d'une reconnaissance par l'utilisateur ? |
| Une évaluation de la situation de l'utilisateur au regard de la santé a-t-elle pu être posée ? (<i>bilan de santé, évaluation psychologique, psychiatrique, ...</i>) | |
| L'utilisateur a-t-il pu bénéficier d'un suivi par une structure de soins adaptée à sa problématique ? (<i>médecin libéral, centre hospitalier, C.M.P.P., C.C.A.A</i>) | Les problématiques santé font-elles l'objet d'une reconnaissance par l'institution concernée ? |
| Si c'est le cas, a-t-il adhéré à ce suivi ? | D'autres problématiques santé ont-elles émergé au cours de l'accompagnement (<i>reconnues ou pas</i>) ? |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <u>Compétences pluridisciplinaires:</u> ☒ médicales ☒ psychologiques ☒ psychiatriques ☒ sociales | <u>Fréquence</u> = tous les mois |
| | <u>VAD</u> = au moins 1 fois durant la durée du parcours si la situation le permet |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|---|
| Psychologues R.S.A. MDPH ANPAA (Alcoologie et addictologie) Services Hospitaliers, Services sociaux des Hôpitaux Médecins généralistes ou spécialistes CARSAT, MSA CODES ou CRES Mutualité Sociale Agricole | Suivi Psychologue RSA, Dossier AAH Dossier RQTH et orientation professionnelle Projet de soins et accompagnement individualisé Service social Hôpital, Centre Médico Psychologique (Conventions d'accompagnement avec CMP) Bilan de santé gratuit (CARSAT et MSA) Actions collectives d'éducation à la santé Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|---|--|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| Antenne CAARUD Rodez CASAP | Antenne ANPAA Millau Antenne ANPAA Saint Affrique Espoir 12 | Antenne ANPAA Espalion Antennes CMP : Espalion, Laguiole et Saint Géniez Appui sur les points relais emploi pour travailler la prise en compte des problèmes de santé. Médecin de la mission locale pour certain jeunes | <u>Villefranche de Rouergue</u> : Antenne ANPAA Antenne CAARUD (Village 12) Antenne CMP <u>Decazeville</u> : service addictologie Centre hospitalier CMP, |

| | |
|----------------------------------|--|
| PARCOURS D'INSERTION N° 5 | LES USAGERS DE 50 ANS ET PLUS - qui peuvent revenir vers l'emploi (50-58 ans) – But réorientation Emploi - qui attendent un accompagnement de fin de carrière professionnelle (+58 ans) – But : accompagnement vers la retraite |
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|---|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Employabilité limitée |
| | Motivation / dynamisme |
| | Qualification (<i>qui peut être adaptée ou pas</i>) |
| | Déficit d'estime / de confiance en soi |
| | Problèmes de santé |
| | En attente de droits |

| | | | |
|------------------------------|----------------------|-------------|---------------|
| | | Délai moyen | Délai maximum |
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Réorientation emploi | 12 mois | 18 mois |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|---|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur a-t-il pu prendre ou reprendre contact avec le milieu professionnel ? (S.I.A.E., contrats aidés, ...) |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de sociabilisation à proximité de son lieu de vie ? | |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de mobilisation / redynamisation ? | |
| Une problématique de santé a-t-elle été identifiée et reconnue par l'utilisateur ? | |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ compétences psychologiques ☒ compétences sociales ☒ connaissance en esthétique ☒ réaliser bilan de compétences ☒ disposer de connaissances des droits ☒ connaissance de l'environnement économique et local | Fréquence = tous les mois |
| | VAD = au moins 1 fois durant la durée du parcours si la situation le permet |
| | Action collective = très adaptée pour ce type de public. Développer le parrainage |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|---|
| <p><u>SIAE</u> :</p> <p>Associations intermédiaires, Entreprises d'insertion, Chantier d'insertion Points relais emploi.</p> <p>Centres sociaux</p> <p>Caisses de retraite</p> <p>Tissus associatif</p> <p>Mutualité Sociale Agricole</p> | <p>Conventions CG/SIAE sur l'accompagnement Contrats aidés</p> <p>Ateliers de développement personnel</p> <p>Accompagnement des dossiers de demande de retraite</p> <p>Formation de redynamisation et remise à niveau Actions diverses d'insertion</p> <p>Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--|---|---|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| <p><u>Association Intermédiaire</u> : ASAC</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> Antenne Solidarité Levezou Ségala Espace et Patrimoine</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Naucelle, Baraqueville</p> | <p><u>Association Intermédiaire</u> : Tremplin pour l'emploi</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Les amis du château de Montaigut Le Jardin du Chayran</p> <p>Centres sociaux de Millau</p> <p>Centres sociaux associatifs</p> | <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Marmotte pour l'insertion Trait d'union ACI Blanchisserie Trait d'union ACI du Vallon Passerelle Nord Aveyron</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Espalion, Bozouls, Mur de Barrez, Saint Geniez, Entraygues</p> <p><u>Centres sociaux associatifs</u> : Espalion, Bozouls, St Geniez, Entraygues - Ateliers vie quotidienne des centres sociaux</p> <p>Antennes SARAPP du GRETA</p> | <p><u>Associations Intermédiaires</u> : Entraide Interemploi_</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Recyclerie du Rouergue</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Marcillac</p> <p><u>Association d'insertion</u> Village 12</p> |

| | |
|----------------------------------|---|
| PARCOURS D'INSERTION N° 6 | LES USAGERS ISOLES SOCIALEMENT - isolement lié à un problème de Transport - isolement social |
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|---|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Problèmes de mobilité (<i>physique et/ou psychologique</i>) |
| | Repli sur soi |
| | Déficit d'estime / de confiance en soi |

| | | | |
|------------------------------|----------------------|-------------|---------------|
| | | Délai moyen | Délai maximum |
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Réorientation emploi | 12 mois | 18 mois |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur a-t-il accès à un moyen de mobilité adapté ? (<i>individuel ou collectif</i>) |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de sociabilisation à proximité de son lieu de vie ? | L'utilisateur est-il en capacité d'assurer seul la majorité des démarches le concernant ? (<i>pas uniquement les démarches liées au rSa</i>) |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de mobilisation / redynamisation ? | L'utilisateur a-t-il pu (re)prendre ou contact avec le milieu professionnel ? (<i>S.I.A.E., contrats aidés, ...</i>) |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ accompagnement renforcé ☒ compétences sociales ☒ compétences psychologiques et psychiques ☒ savoir travailler en collectif | <u>Fréquence</u> = une fois par mois |
| | <u>VAD</u> = au moins 1 fois durant la durée du parcours si la situation le permet |
| | Action collective = très adaptée pour ce type de public. |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|---|---|
| <p><u>Conseil Général</u> Service des Transports</p> <p>Equipes CG et T.A.S.</p> <p><u>SIAE</u> : Associations intermédiaires, Entreprises et Chantiers d'insertion, Points Relais Emploi</p> <p>Réseaux de co-voiturage</p> <p>Centres sociaux</p> <p>CODES ou CRES</p> <p>Tissus associatif</p> <p>Mutualité Sociale Agricole</p> | <p>Tarifs réduits sur transports, Transports à la demande</p> <p>Actions collectives de type développement personnel et resocialisation</p> <p>Mesures accompagnement vers la redynamisation</p> <p>Conventions CG/SIAE sur l'accompagnement</p> <p>Contrats aidés</p> <p>Covoiturage</p> <p>Ateliers de développement personnel</p> <p>Actions collectives d'éducation à la santé</p> <p>Formation de redynamisation et remise à niveau</p> <p>Actions diverses d'insertion</p> <p>Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--|---|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| <p><u>Association Intermédiaire</u> : ASAC</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> Antenne Solidarité Levezou Ségala Espace et Patrimoine</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Naucelle, Baraqueville</p> | <p><u>Association Intermédiaire</u> : Tremplin pour l'emploi (prêt de mobylette)</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Les amis du château de Montaigut Le Jardin du Chayran</p> <p><u>Centres sociaux de</u> Millau Centres sociaux associatifs: Foyer Capelle (Millau)</p> <p>Association. Grands Causses bénévolat</p> <p>Assosiation Myriade (Millau) : Atelier code de la route</p> | <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Marmotte pour l'insertion Trait d'union ACI Blanchisserie Trait d'union ACI du Vallon Passerelle Nord Aveyron</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Espalion, Bozouls, Mur de Barrez, Saint Geniez, Entraygues</p> <p><u>Centres sociaux</u> <u>associatifs</u> : Espalion, Bozouls, St Geniez, Entraygues : Ateliers vie quotidienne</p> <p>Antennes SARAPP du GRETA</p> <p>Projets divers : actions de lutte contre l'isolement, jardins familiaux, liens banques alimentaires, ateliers préparation du code de la route</p> | <p><u>Associations Intermédiaires</u> : Entraide Interemploi</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Recyclerie du Rouergue</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Marcillac</p> <p><u>Association d'insertion</u> Village 12 Ateliers de la Fontaine (prêt de mobylette)</p> <p><u>Associations caritatives</u> : Croix rouge Secours Populaire</p> |

| PARCOURS D'INSERTION N° 7 | LES USAGERS RENCONTRANT DES DIFFICULTES LIEES AU LOGEMENT |
|---------------------------|---|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Absence de logement |
| | Risque d'expulsion |
| | Logement indigne (<i>en péril, non décent, insalubre, de qualité énergétique insuffisante,...</i>) |
| | Autonomie par rapport au fait d'habiter, de « <i>gérer</i> » un logement |
| | Surpeuplement |
| | Situation d'hébergement (<i>par des tiers, dans une structure,...</i>) |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|-----------------------------|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Accès à l'autonomie sociale | 12 mois | 24 mois |
| | Accès à l'employabilité | | |
| | Accès à un autre parcours | | |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|---|---|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur s'est-il maintenu dans son logement ? (<i>qui est adapté au sens du P.D.A.L.P.D. : à sa composition familiale, ses ressources,...</i>) |
| L'utilisateur s'est-il mobilisé dans la résolution de sa problématique logement ? | L'utilisateur a-t-il accédé à un nouveau logement adapté ? L'utilisateur est-il en mesure d'habiter un logement de façon autonome ? (<i>a-t-il conscience des droits et devoirs spécifiques aux locataires, notamment</i>) |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|---|---|
| <u>Compétences pluridisciplinaires :</u> ☒ droit au logement ☒ réseau local ☒ budget ☒ évaluations sociales ☒ techniques du logement (qualité, isolation) ☒ partenaires ☒ connaissance de l'offre en logement et des besoins ☒ médiation entre locataires/propriétaires | <u>Fréquence</u> : au moins une fois par mois |
| | <u>VAD</u> : 1 au début et 1 en fin de parcours |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|---|
| <p><u>Structures d'hébergement</u> : FJT, CHRS, SIAO (115), Maison relais</p> <p><u>Habitat /Logement social</u> Office public de l'Habitat Polygone</p> <p>PACT Aveyron</p> <p>ADIL</p> <p><u>Etat</u> : DDT(ANAH), DDCSPP</p> <p>Conseil Général / CAF EDF/GDF/SIEDA</p> <p>Habitat et Développement 12</p> <p>Banque de France</p> <p>UDAF</p> <p>Association aide à domicile</p> <p>Conseil Général et Etat</p> <p>Conseil Général</p> <p>Mutualité Sociale Agricole</p> | <p>Hébergement d'urgence et réinsertion sociale par le logement Transition vers un logement autonome</p> <p>Logement social</p> <p>Logement social</p> <p>Informations logement et énergie</p> <p>Informations et aides financières : Rénovation de logement, logement insalubre, logement indigne</p> <p>Fonds de Solidarité Logement Contribution au FSL (énergie)</p> <p>Accompagnement social lié au logement</p> <p>Dossiers surendettement</p> <p>Mesures de protection</p> <p>Aide à domicile</p> <p>PDALPD, FSL, BAL, BEUL et GURL Pôle Départemental contre le logement indigne Prévention des expulsions</p> <p>Accompagnements sociaux budgétaires (liés à la MASP) Actions collectives</p> <p>Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--|------------------|---|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| <p>FJT Rodez</p> <p>CLAJ Grand Rodez</p> | <p>Association. Trait d'Union CHRS/ALT Logis Millavois S.A.Aveyron Logement</p> <p>CAL (Millau)</p> <p>Collectif mobilier sur Saint Affrique</p> | <p>ALT Malet</p> | <p><u>Villefranche de Rouergue</u>: FJT, Maison relais , CHRS, agence OPH, Pact Arim, ADIL, CCAS</p> <p><u>Decazeville</u> : OPHLM, ADIL, Pact Arim, Acces Logement</p> |

| | |
|----------------------------------|---|
| PARCOURS D'INSERTION N° 8 | LES USAGERS DONT LA PRESENCE OU LE MAINTIEN DANS LE RSA EST LIE A UN CHOIX DE VIE OU DES REPRESENTATIONS VIS-A-VIS DU MONDE DU TRAVAIL |
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Aucun autre frein réel n'est constaté |
| | Postures (<i>droit à bénéficier d'une allocation sans contreparties,...</i>) |
| | Pas d'appétence pour le travail |
| | Représentations négatives du monde du travail |
| | Représentations irréalistes (<i>ex. : projet de création,...</i>) |
| | Problèmes de comportement / Savoirs être |
| | Isolement choisi en milieu rural limitant les actions d'insertion |

| | | | |
|------------------------------|----------------------|-------------|---------------|
| | | Délai moyen | Délai maximum |
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Réorientation emploi | 6 mois | 12 mois |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | L'utilisateur a-t-il pris conscience de l'origine de sa précarité ? |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions de mobilisation / redynamisation ? (<i>rappel des droits et devoirs</i>) | L'utilisateur a-t-il pu prendre ou reprendre contact avec le milieu professionnel ? (<i>S.I.A.E., contrats aidés,...</i>) |
| L'utilisateur a-t-il participé à des actions visant à remettre en perspective ses représentations et/ou son comportement dans le cadre professionnel ? | L'utilisateur isolé en milieu rural a-t-il déménagé pour un bassin de vie dynamique ? (<i>présence à proximité de services publics et privés et d'employeurs potentiels</i>) |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <u>Compétences pluridisciplinaires :</u> ☒ Sociales ☒ Psychologiques ☒ Droits et devoirs RSA ☒ Evaluation psychologique par rapport au monde du travail ☒ Connaissance du milieu professionnel ☒ Connaissance des outils d'insertion professionnelle (SIAE, EMT) | <u>Fréquence</u> : au moins une fois par mois <u>VAD</u> : non <u>Ateliers collectifs</u> : non <u>Développement social local</u> : non |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|---|--|
| <p>Conseil Général</p> <p>Psychologues RSA</p> <p><u>SIAE</u> : Associations intermédiaires, Entreprises et Chantiers d'insertion, Points Relais Emploi</p> <p>Pôle Emploi</p> <p>Conseil Général</p> <p>Mutualité Sociale Agricole</p> | <p>Equipes pluridisciplinaires : Réorientation Emploi. Contrats aidés</p> <p>Evaluation psychologique</p> <p>Contrats aidés</p> <p>Evaluation en milieu du travail, Stage en entreprise</p> <p>Action collectives de redynamisation</p> <p>Accompagnement spécifique pour leurs ressortissants</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--|---|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| <p><u>Association Intermédiaire</u> : ASAC</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> Antenne Solidarité Levezou Ségala Espace et Patrimoine</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Naucelle, Baraqueville</p> | <p><u>Association Intermédiaire</u> : Tremplin pour l'emploi</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Les amis du château de Montaigut Le Jardin du Chayran</p> | <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Marmotte pour l'insertion Trait d'union ACI Blanchisserie Trait d'union ACI du Vallon Passerelle Nord Aveyron</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Espalion, Bozouls, Mur de Barrez, Saint Geniez, Entraygues</p> | <p><u>Associations Intermédiaires</u> : Entraide Interemploi</p> <p><u>Chantiers d'insertion</u> : Recyclerie du Rouergue</p> <p><u>Points relais emploi</u> : Marcillac</p> |

| PARCOURS D'INSERTION N°9 | LES USAGERS CUMULANT DES DIFFICULTES |
|--------------------------|--------------------------------------|
| Orientation | Sociale |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Ce parcours correspond aux « <i>autres usagers</i> », ceux qui n'entrent dans aucun autre parcours. Il peut être mobilisé pour affiner l'analyse sociale, dans l'attente de l'orientation vers un autre parcours |
| | Tous les freins listés peuvent potentiellement se combiner entre eux |

| OBJECTIFS DU PARCOURS | Délai moyen | | Délai maximum |
|---------------------------|-----------------------------|---------|---------------|
| | Accès à l'autonomie sociale | 24 mois | 36 mois |
| Accès à l'employabilité | | | |
| Accès à un autre parcours | | | |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | Quels freins ont été levés au cours de l'accompagnement ? |
| Potentiellement, l'ensemble des indicateurs de moyens utilisés pour les 8 autres parcours peut être mobilisé | L'accompagnement dans le cadre du Saest-il articulé et en cohérence avec les autres accompagnements sociaux ? (<i>qu'ils soient assurés par le Département ou pas</i>) |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|---|
| <u>Compétences</u> : ☒ sociales ☒ psychologiques ☒ capacité d'analyser/évaluation | <u>Fréquence</u> : au moins une fois par mois <u>VAD</u> : oui |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|---|--|
| Compétence propre des Travailleurs sociaux du Conseil Général | Tous les outils existants. Choisir le meilleur outil par rapport au frein « du moment ». Accompagnement social renforcé. |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--------------------|----------|--------------------------|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| | | | |

ANNEXE 3

3 Parcours d'Insertion pour les bénéficiaires du RSA orientés Socio Professionnel

- 1- Les non salariés porteurs de projets (avant création)
- 2- Les non salariés porteurs de projets (après création)
- 3- Les bénéficiaires du RSA orientés vers un Point Relais Emploi

Les 3 fiches suivantes synthétisent pour chacun des parcours d'insertion retenus les éléments permettant de compléter les Contrats d'Engagement Réciproque proposés aux bénéficiaires du RSA socle orientés Socio Professionnel

Ces fiches synthétiques contiennent :

- les caractéristiques du parcours et les freins à l'insertion
- les objectifs du parcours retenu
- les délais moyens et délais maximum pour atteindre ces objectifs
- les indicateurs de moyens et les indicateurs de résultat
- les compétences requises pour l'accompagnement et les modalités d'accompagnement
- les partenaires et les outils mobilisables pour réussir le parcours.

Le Contrat d'Engagement Réciproque conclu entre le Conseil Général et le Bénéficiaire du RSA doit l'aider à lever tous les obstacles (logement, santé, garde d'enfants des parents isolés...) à une démarche d'insertion professionnelle.

Ce contrat énumère les engagements pris par la collectivité et le bénéficiaire de RSA, il comprend des objectifs généraux, mais aussi intermédiaires. Ces objectifs doivent être précis et concrets (objectifs opérationnels, calendrier, résultats attendus, indicateurs de résultats).

Les 3 fiches suivantes ont donc pour objectif d'accompagner le référent unique désigné dans l'élaboration des Contrats d'Engagements Réciproques avec les bénéficiaires du RSA.

| PARCOURS D'INSERTION N° 1 | LES NON SALARIES PORTEURS DE PROJETS (avant création) Régime Général et régime agricole |
|----------------------------------|--|
| Orientation | Socioprofessionnelle |

| | |
|--|--|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Ces usagers sont des porteurs de projets dont la faisabilité n'a pas encore été étudiée. |
| | La question de la temporalité de l'accompagnement se pose pour ces usagers, qui sont souvent en attente du lancement ou du développement de l'activité qu'ils portent. |
| | La question de la vérification en amont du réalisme du projet de l'utilisateur est fondamentale. |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|--|--------------------|----------------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Un filtre des projets est assuré afin de déterminer s'ils sont viables et peuvent amener à une autonomisation ou pas. Dans le 1 ^{er} cas, l'objectif est l'accès à l'emploi durable. Sinon, l'utilisateur est réorienté vers un autre parcours. | 6 mois | 12 mois |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|---|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | Obtention d'un statut formalisant la création de l'activité (ex. : <i>inscription au registre du commerce, registre de la Chambre des métiers, maison des artistes,...</i>) ? |
| L'étude de faisabilité a-t-elle été réalisée ? | |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ☒ juridiques: connaître les différents statuts existants ☒ comptables: savoir réaliser les études de marché, les bilans financiers ☒ avoir une connaissance du contexte économique, local et des potentialités du territoire ☒ disposer d'une certaine neutralité par rapport à un éventuel financement ☒ savoir / pouvoir dire «non» à un projet ☒ procéder à une évaluation globale de la personne (savoir-faire, social, psychologique, historique du parcours...) ☒ proposer un accompagnement renforcé ☒ connaître les publics en difficulté | <p><u>Fréquence</u> = au moins une fois par mois avec formalisation écrite de l'entretien à chaque RdV</p> <p><u>VAD</u> = possible mais pas systématiquement Obligatoire pour les personnes souhaitant créer à domicile (pour appréhender le contexte) au moins une fois au cours de la durée du parcours</p> |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|--|
| <p>CAP COOP</p> <p>BGE Aveyron</p> <p>ADIE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers Chambre d'agriculture</p> | <p>Coopérative d'Activités et d'emploi CAP COOP</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de l'avant-projet, étude de marché, programmation financière, choix des statuts juridiques, régimes fiscaux et sociaux, dossiers de demande de financement - démarrage coopératif d'une entreprise, suivi du développement de l'entreprise créée, audit de l'entreprise - Informations collectives <p>Couveuse d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - tester un projet, apprendre à entreprendre, générer des revenus, créer son emploi <p>Micro-crédit ADIE</p> <p>Stages de formation CCI Permanences gratuites de Notaire et d'avocats à la Chambre des Métiers</p> |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--------------------|--|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| | | <p>Plateforme Nord Aveyron Initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prêts d'honneur Nord Aveyron Initiative <p>Points Relais Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil des entrepreneurs, informations sur la création d'entreprise et mise en relation avec les organismes adaptés <p>CAP COOP / BGE Aveyron : Permanences délocalisées</p> | <p>CAP COOP / BGE Aveyron : Permanences délocalisées</p> |

| PARCOURS D'INSERTION N° 2 | NON SALARIES PORTEURS DE PROJETS (après création) Régime Général et régime agricole |
|----------------------------------|--|
| Orientation | Socioprofessionnelle |

| | |
|--|---|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Ces usagers ont déjà créé leur activité mais ne parviennent pas à en dégager des ressources suffisantes pour sortir du rSa. |
| | La question de la temporalité de l'accompagnement se pose pour ces usagers. |
| | La question de la vérification à posteriori des possibilités d'autonomisation financière de l'usager par le biais de son projet est fondamentale. |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|---|--------------------|----------------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | S'il est déterminé en cours de parcours que le projet n'est pas viable, l'objectif est l'accès à un autre parcours (<i>s'il existe d'autres freins</i>) ou une réorientation emploi (<i>s'il n'y a pas d'autres freins</i>) | 2 ans | 3 ans |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|---|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretiens | Les ressources issues de l'activité ont-elles augmenté ? |
| Les pièces justifiant de l'activité ont-elles été transmises (<i>avis d'imposition, pièces justifiant du chiffre d'affaire</i>) | |
| Un audit a-t-il été réalisé parce que l'activité n'avait pas progressé ? | |

| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▫ juridiques: connaître les différents statuts existants ▫ comptables: savoir réaliser les études de marché, les bilans financiers ▫ avoir une connaissance du contexte économique, local et des potentialités du territoire ▫ disposer d'une certaine neutralité par rapport à un éventuel financement ▫ savoir / pouvoir dire «non» à un projet ▫ procéder à une évaluation globale de la personne (savoir-faire, social, psychologique, historique du parcours...) ▫ proposer un accompagnement renforcé ▫ connaître les publics en difficulté | <p><u>Fréquence</u> = au moins une fois par mois avec formalisation écrite de l'entretien à chaque RdV</p> <p><u>VAD</u> = possible mais pas systématiquement Obligatoire pour les personnes souhaitant créer à domicile (pour appréhender le contexte) au moins une fois au cours de la durée du parcours</p> |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|---|
| CAP COOP BGE Aveyron ADIE Midi-Pyrénées Actives Chambre de Commerce et D'Industrie Chambre des Métiers Chambre d'agriculture | Audits CAP COOP Audits BGE Aveyron Micro-crédit ADIE Garanties bancaires, apports en fonds propres, expertise et suivi post-crédation Stages de formation CCI Permanences gratuites de notaire et d'avocats à la Chambre des Métiers |

| PARTENAIRES ET OUTILS MOBILISABLES SPECIFIQUES A CHACUN DES TAS | | | |
|---|--------------------|--|--|
| RODEZ | MILLAU/ST AFFRIQUE | ESPALION | VILLEFRANCHE DECAZEVILLE |
| | | CAP COOP / BGE Aveyron : Permanences délocalisées | CAP COOP / BGE Aveyron : Permanences délocalisées |

| PARCOURS D'INSERTION N° 3 | LES BENEFICIAIRES DU RSA ORIENTES VERS UN POINT RELAIS EMPLOI |
|---------------------------|---|
| Orientation | Socioprofessionnelle |

| | |
|--|---|
| CARACTERISTIQUES ASSOCIEES / FREINS A L'INSERTION | Personnes qui sont aptes pour reprendre un emploi, mais résidant sur un territoire où est implanté un Point Relais Emploi |
| | Brsa qui recherchent un emploi au plan local. |
| | Usagers qui ont des problèmes de mobilité ou de garde d'enfant. |
| | Pas de projet professionnel précis, et / ou n'ont pas travaillé depuis longtemps |
| | Problème de remise à niveau professionnelle (savoirs de base, bureautique, besoins en formation ...) |

| | | Délai moyen | Délai maximum |
|------------------------------|---|-------------|---------------|
| OBJECTIFS DU PARCOURS | Accès à l'emploi Reprise d'activité (formation) Vérifier l'employabilité de la personne. Construire un projet professionnel cohérent et adapté à la personne | 12 mois | 24 mois |

| INDICATEURS DE MOYENS | INDICATEURS DE RESULTATS |
|--|--|
| Nombre d'entretiens honorés / Nombre d'entretien | |
| Etablissement de CV et de lettre de motivation | Réponses des employeurs (positives et négatives) |
| Nombre de candidature à un emploi | Nombre d'entretiens d'embauche |
| Emplois occupés et missions réalisées | Emplois occupés (CDI ou CDD) ou missions d'intérim |
| Contrats d'accompagnement PRE | |

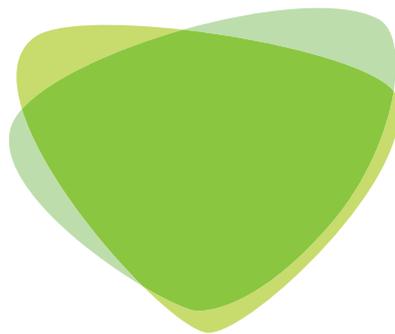
| COMPETENCES REQUISES | MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✘ Connaissance du tissu économique local, du secteur public et associatif, et travail en réseau ✘ Connaissance des dispositifs de formation de droit commun, des dispositifs de recherche d'emploi, et des prestations de Pôle Emploi. ✘ Connaissance des contrats aidés et de l'IAE | <u>Fréquence</u> = au moins deux fois par mois avec formalisation écrite de l'entretien à chaque RdV |
| | Travail sur les techniques de recherche d'emploi et de motivation |
| | Vérification de l'employabilité des brsa concernés (repérer les points faibles, les savoir faire) |
| | Accompagnement / Présentation pour un entretien d'embauche |

| PARTENAIRES | OUTILS MOBILISABLES |
|--|---|
| <p><u>Points Relais Emplois :</u> Espalion Bozouls Mur de Barrez Entraygues Saint Geniez, Laissac, Campagnac Naucelle Baraqueville Marcillac</p> | <p>Techniques de recherche d'emploi</p> <p>Mise à disposition des offres d'emploi de Pôle Emploi et des offres locales</p> <p>Formations SARAPP (antenne GRETA)</p> |

LEXIQUE

| | |
|----------------|--|
| AAE | : Association d'Action Educative |
| AAH | : Allocation aux Adultes Handicapés |
| ADAR | : Aide à Domicile en Activités Regroupées |
| ADIE | : Association pour le Droit à l'Initiative Economique |
| ADIL | : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement |
| ADMR | : Association du Service à Domicile (anciennement Association d'aide à Domicile en Milieu Rural) |
| AGEFIPH | : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées |
| AII | : Aide Individuelle à l'Insertion |
| ALSH | : Accueil Loisirs Sans Hébergement |
| ANAH | : Agence Nationale de l'Habitat |
| ANPAA | : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie |
| APRE | : Aide Pour le Retour à l'Emploi |
| ASE | : Aide Sociale à l'Enfance |
| ASG | : Assistante Sociale Généraliste |
| ASLL | : Accompagnement Social Lié au Logement |
| BAL | : Bureau d'Accès au Logement |
| BEUL | : Bilan Energétique et d'Utilisation du Logement |
| BrSa | : Bénéficiaire Revenu Solidarités Actives |
| CAARUD | : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les usagers de drogue |
| CAF | : Caisse d'Allocations Familiales |
| CASF | : Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CCAA | : Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie |
| CCI | : Chambre de Commerce et d'Industrie |
| CER | : Contrat d'Engagement Réciproque |
| CESF | : Conseiller en Economie Sociale et Familiale |
| CLSH | : Centre de Loisirs Sans Hébergement |
| CNED | : Centre National d'Enseignement à Distance |
| CARSAT | : Caisse d'Assurances Retraite et Santé au Travail |
| CASAP | : Centre d'Aide et de Services à la Personne |
| CCAS | : Centre Communal d'Action Sociale |
| CDD | : Contrat à Durée Déterminée |
| CHRS | : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale |
| CIDIFF | : Centre national d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles |
| CLAJ | : Comité pour le Logement Autonome des Jeunes |
| CMP | : Centre Médico Psychologique |

| | |
|---------------|---|
| CMPP | : Centre Médico-Psycho-Pédagogique |
| CODES | : Comité Départemental d'Education pour la Santé |
| CRIC | : Centre de Rééducation pour Invalides Civils |
| DDCSPP | : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DDT | : Direction Départementale des Territoires |
| EDF | : Electricité de France |
| EMT | : Evaluation en Milieu de Travail |
| ESAT | : Etablissements et Services d'Aide par le Travail |
| FJT | : Foyer des Jeunes Travailleurs |
| FSL | : Fonds Solidarité Logement |
| GDF | : Gaz de France |
| GURL | : Garantie Universelle des Risques Locatifs |
| MDPH | : Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| MLI | : Mission Locale d'Insertion |
| MOUS | : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale |
| MSA | : Mutualité Sociale Agricole |
| OPHLM | : Office Public d'Habitations à Loyer Modéré |
| PDALPD | : Plan Département d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées |
| PEP 12 | : Pupilles de l'Enseignement Public de l'Aveyron |
| PMI | : Protection Maternelle et Infantile |
| PRE | : Point Relais Emploi |
| RAM | : Relais Assistantes Maternelles |
| RQTH | : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé |
| rSa | : Revenu Solidarités Actives |
| RSI | : Régime Social des Indépendants |
| SARAAP | : Site Antenne Rurale de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée |
| SIAE | : Structure d'Insertion par l'Activité Economique |
| SIAO | : Service intégré d'accueil et d'orientation |
| SIEDA | : Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron |
| TAD | : Transports A la Demande |
| TISF | : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale |
| UDAF | : Union Départementale des Associations Familiales |
| UDSMA | : Union des Sociétés Mutualistes de l'Aveyron |
| UMM | : Union des Mutuelles Millavoises |
| URSSAF | : Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales |
| VAD | : Visite à Domicile |



Conseil Général de l'Aveyron
Pôle des Solidarités Départementales
Direction de l'Emploi et de l'Insertion
Direction de l'Action Sociale Territoriale

Tél. 05 65 73 68 00



www.cg12.fr